



# OFFICE CANTONAL DES TRANSPORTS OFFICE CANTONAL DU GÉNIE CIVIL

DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ ET DES MOBILITÉS

MAI 2026



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

---

# UNE ORGANISATION AU SERVICE DE LA MOBILITÉ

Le dynamisme économique et l'essor démographique de l'agglomération genevoise doivent s'accompagner d'infrastructures de transport performantes et sûres. Pour répondre à cet enjeu, le personnel des offices cantonaux des transports et du génie civil est engagé pour servir l'intérêt public et mettre en œuvre de concert les orientations du département en faveur de la politique des mobilités.

L'Office cantonal des transports (OCT) élabore et met en œuvre la stratégie de l'Etat en matière de mobilité. Il assure des conditions de déplacements favorables pour tous sur le territoire cantonal. En coopération, avec le Grand Genève, il développe des offres de transport appropriées et vise à promouvoir les modes de déplacement les plus efficaces sur le plan économique et environnemental. L'Office cantonal du génie civil (OCGC) assure la construction et le renouvellement des infrastructures du réseau des transports publics. Il construit, aménage et entretient les routes et les ouvrages d'art du canton. Il est également en charge de l'assainissement du bruit du réseau routier cantonal.

Chacun des deux offices dispose d'une organisation propre pour remplir ses missions, mais les services généraux sont mutualisés. La direction administrative et des grands projets (DAGP), rattachée administrativement à l'OCGC, est au service des deux offices. Elle assure une synergie des services supports et une harmonisation des pratiques en termes de finances et de ressources humaines. Elle a donc un rôle central à jouer dans l'organisation de l'OCT et de l'OCGC qui peuvent s'appuyer sur son expertise pour améliorer et renforcer l'efficacité de leurs actions. L'unité communication des transports (UCT) et le secteur juridique, rattachés administrativement à l'OCT, délivrent également des prestations transversales au service des deux offices.

La gouvernance commune est assurée par un comité stratégique (COSTRA) garant de la bonne coordination des prestations entre planification et exécution opérationnelle. Le COSTRA assure notamment le suivi des projets majeurs de mobilité et offre un appui précieux pour construire et mettre en œuvre une culture et des valeurs communes. Orienté solutions, il est bien davantage qu'une plateforme pour traiter et arbitrer les éventuels points de divergence. Le COSTRA permet aux offices de travailler ensemble, de manière concertée, afin d'assurer la cohérence de leurs actions qui suivent un cap commun.

Christian Gorce, directeur général OCGC  
David Favre, directeur général OCT

---

# OCT-OCGC ENSEMBLE POUR TOUS LES MODES DE TRANSPORTS

## NOTRE MISSION

Planifier, construire, entretenir et exploiter les réseaux de mobilité de notre canton, en renforçant la multimodalité, la sécurité et la qualité de vie au sein du Grand Genève.

## NOS VALEURS

Nous nous engageons à servir l'intérêt public avec intégrité, fiabilité et courtoisie.

## NOTRE CHARTE

Partager une vision commune et s'engager avec dynamisme pour la mobilité

- définir une stratégie d'ensemble et y adhérer
- mettre en œuvre une planification commune et partagée
- agir pour le bien et la sécurité de la population
- rester ouvert aux changements et être force de propositions innovantes
- faire preuve d'initiative et d'un esprit orienté solutions

### Intégrer les différents métiers des transports

- tenir compte des contraintes de chacun et reconnaître le travail de ses partenaires
- comprendre les spécificités de chaque métier
- partager et transmettre les connaissances
- reconnaître la complémentarité des compétences

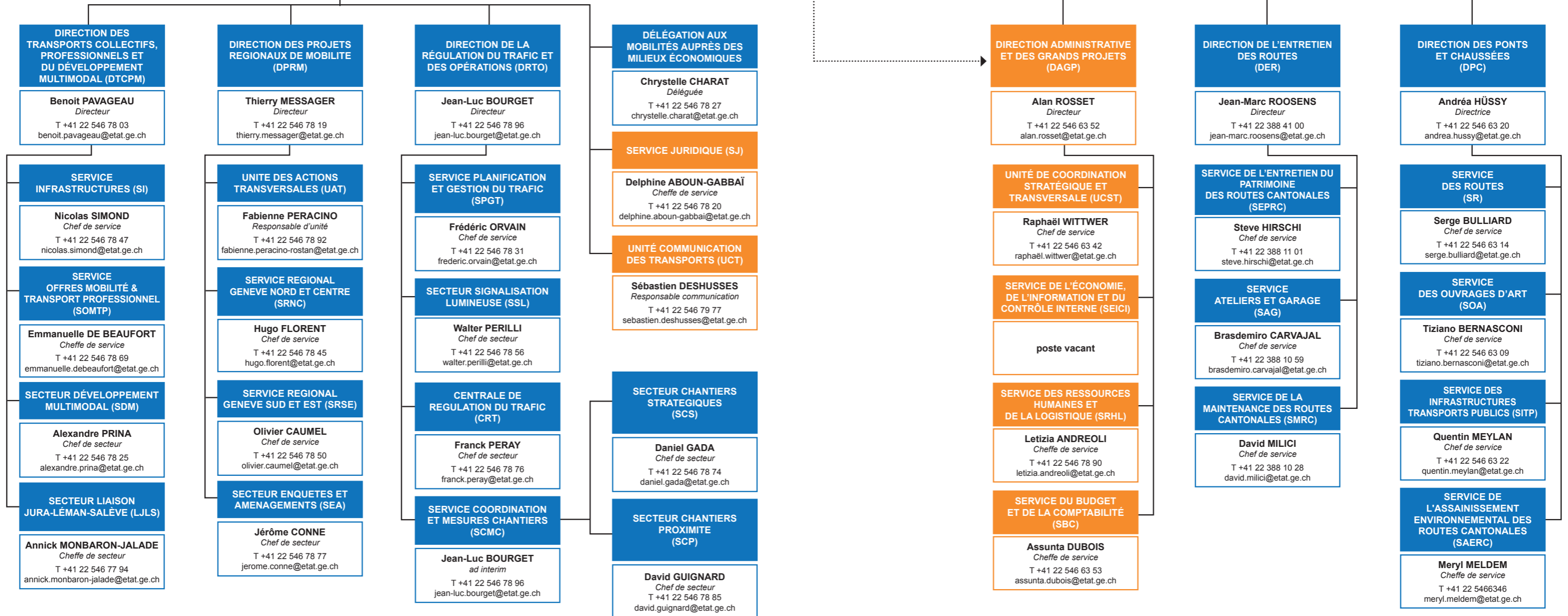
### Éthique dans le travail, cohésion et transversalité

- prendre, accepter et respecter les décisions
- écouter les besoins de l'autre
- travailler ensemble dans le respect et la bienveillance
- cultiver le partage, la solidarité, la transparence et la disponibilité
- éviter le jugement et rester objectif
- être loyal et fair-play

David FAVRE  
Directeur général  
T +41 22 546 78 02  
david.favre@etat.ge.ch

Jean-Baptiste FERREY  
Christian GORCE  
David FAVRE  
Alan ROSSET

Christian GORCE  
Directeur général  
T +41 22 546 63 01  
christian.gorce@etat.ge.ch



## MISSIONS

## COMITÉ STRATÉGIQUE OCT – OCGC (COSTRA)

Assurer la coordination stratégique de l'OCT et de l'OCGC; adopter des positions communes et assurer le suivi de tous les projets majeurs en matière de mobilité; mettre en œuvre les orientations du département.

## DIRECTION ADMINISTRATIVE ET DES GRANDS PROJETS (DAGP)

Assurer la gestion des activités des ressources humaines, du budget et de la comptabilité de l'OCT et de l'OCGC; apporter une expertise financière aux directions; assurer le suivi et le contrôle financier des entreprises subventionnées; mettre en œuvre le contrôle interne; piloter l'étude et la réalisation des grands projets d'infrastructures; assurer la coordination transversale entre les deux offices et le pilotage de la stratégie globale des projets de mobilité.

## UNITÉ COMMUNICATION DES TRANSPORTS (UCT)

Informier sur la politique publique de la mobilité en général; sensibiliser les usagers aux mesures de circulation (chantiers, subventions, modifications dans l'organisation des flux, etc.); gérer le guichet public virtuel de renseignement GE-Transports à votre service.

## SERVICE JURIDIQUE (SJ)

Fournir les prestations juridiques internes (avis divers, traitement des recours, élaboration des bases légales, etc.); analyser et anticiper les évolutions du droit fédéral en matière de mobilités et suivre les questions normatives en lien avec la thématique de la sécurité.

## DIRECTION DES TRANSPORTS COLLECTIFS, PROFESSIONNELS ET DU DÉVELOPPEMENT MULTIMODAL (DTCPM)

Définir, planifier, superviser la stratégie cantonale en matière de transports publics (réseau ferroviaire, tramway, bus, trolleybus et lacustre) et de transports professionnels (personnes, marchandises et services); piloter l'élaboration des nouveaux projets dans les domaines des transports collectifs et de la logistique urbaine ainsi que promouvoir et développer l'innovation; piloter la conception du projet de Liaison Jura-Léman-Salève; assurer la responsabilité des plans d'actions pluriannuels des transports collectifs et des transports professionnels; coordonner et assurer le suivi de la législation cantonale y relative; gérer les relations contractuelles ainsi que les partenariats avec les autorités communales, cantonales, fédérales et transfrontalières; établir et piloter les contrats avec l'ensemble des opérateurs de transports (Unireso, TPG, SMGN, CFF, SNCF, etc.) et les entreprises privées; assurer la responsabilité du développement multimodal (planifications directrices à moyen et long terme); collecter, développer et mettre à disposition les données statistiques de la mobilité.

## DIRECTION DES PROJETS RÉGIONAUX DE MOBILITÉ (DPRM)

Interlocutrice et partenaire des communes genevoises et des entités locales, impliquées dans tous les grands projets de développement du territoire cantonal, la DPRM et ses deux services régionaux Genève Sud & Est (SRSE) et Genève Nord et Centre (SRNC) définissent, conduisent et accompagnent la mobilité depuis la planification directrice localisée jusqu'à la mise en service des aménagements, en menant les études préliminaires des infrastructures et des projets des plans d'actions des mobilités.

La DPRM comprend également une unité des actions transversales (UAT) qui, en tant que pôle de compétences thématiques pour le réseau routier, les mobilités actives et le stationnement, est chargée de piloter, de produire et de suivre la mise en œuvre des plans d'actions y relatifs. Elle assure la collaboration avec la Fondation des parkings et, plus globalement, avec les milieux concernés par la mobilité et représentés notamment au sein d'associations professionnelles. L'UAT assure également la coordination des mesures du projet d'agglomération relevant de l'office. Enfin, la DPRM intègre un secteur enquêtes et aménagements (SEA) chargé de produire les réglementations localisées du trafic et les plans de marquages routiers ainsi que de prévoir les

autorisations de construire. Le SEA assure la pose, le suivi et l'entretien de la signalisation verticale sur les routes cantonales. Interlocutrice technique privilégiée des communes et des entités locales, elle assure les analyses de terrain en matière de mobilité et de sécurité routière en collaboration avec le préposé cantonal à la sécurité routière.

## DIRECTION DE LA RÉGULATION DU TRAFIC ET DES OPÉRATIONS (DRTO)

La DRTO est responsable de la planification, de la gestion et de la régulation du trafic. Elle élabore les stratégies de régulation et assure leur mise en œuvre homogène sur le réseau. Elle procède à l'ensemble des modélisations de trafic nécessaires à court, moyen et long terme sur l'ensemble de l'agglomération. Le secteur de la signalisation lumineuse construit et entretient les équipements de signalisation lumineuse, en coordination avec les projets d'infrastructures cantonales. La Centrale de régulation du trafic (CRT) gère le trafic en temps réel pour anticiper, réagir et ajuster la gestion du trafic en continu avec les objectifs de sécurité et de fluidité. Elle est responsable de la gestion des chantiers stratégiques et de proximité. Elle assure la gouvernance de la plateforme de pilotage et de planification des chantiers stratégiques (PPPCS) qui a pour mission: l'évaluation, la planification et l'arbitrage des interventions impactant les mobilités.

## DÉLÉGATION AUX MOBILITÉS AUPRÈS DES MILIEUX ÉCONOMIQUES (DME)

Gérer les questions de mobilités pendulaires, les relations avec les milieux économiques, les faitières et les départements concernés; promouvoir les plans de mobilité du Canton (Etat, Institutions de droit public, secteur privé); piloter des projets stratégiques transversaux, tout particulièrement en lien avec les enjeux transfrontaliers; développer les partenariats publics-privés.

## DIRECTION DE L'ENTRETIEN DES ROUTES (DER)

Exploiter et entretenir les infrastructures de mobilité cantonales en accompagnant les usagers pour leur permettre de se déplacer dans les meilleures conditions, en toute sécurité, de manière individuelle et collective. Elle est plus particulièrement responsable de préserver et d'entretenir (occupations liées à des travaux) le réseau routier, d'accroître durablement la longévité des infrastructures, d'assurer la viabilité routière et la fluidité du trafic (garantir la circulation des moyens d'urgence, d'intervention et publics, la vie économique et sociale), de préserver la salubrité publique

(propreté des chaussées, tags et graffitis, etc.), de diminuer la pollution (agents polluants, particules fines etc.) de l'air et de l'eau (métaux lourds, etc.), de préserver et renouveler le patrimoine arboré et herbacé (entretien des surfaces vertes pour maintenir la biodiversité, le taux de canopée et le patrimoine naturel) et d'assurer le service de permanence (intervenir d'urgence pour remédier aux événements imprévisibles et rétablir la fonctionnalité du réseau). La direction entretient et répare le parc de véhicules (légers, poids lourds et deux-roues de la Police), d'engins (machines) ainsi que de la batterie de l'Etat.

## DIRECTION DES PONTS ET CHAUSSÉES (DPC)

Concevoir, construire et rénover les infrastructures de mobilité cantonales (routes, aménagements dédiés à la mobilité active) et des infrastructures de transports publics (tram et bus à haut niveau de service). Assurer l'entretien, le renouvellement des ouvrages d'art et des structures porteuses (ponts, passerelles, tunnels, murs de soutènement, bassins de rétention etc) afin de garantir des conditions de déplacement optimales, sûres et confortables, tant pour les usagers individuels que collectifs. En tant qu'autorité de surveillance, elle veille à la surveillance des ouvrages d'art appartenant à des tiers. Mener les programmes d'assainissement acoustique et de mise en conformité par rapport aux risques d'accidents majeurs sur les routes cantonales, dans une optique de protection de l'environnement, de la population et de prévention des risques, conformément aux ordonnances fédérales OPAM et OPB et en collaboration avec les services experts et autorités en matière de protection de l'environnement. Pour la protection contre le bruit des routes, rendre les décisions y afférentes et gérer les subvention fédérales associées.

## SERVICE INTERCANTONAL D'ENTRETIEN DU RÉSEAU AUTOROUTIER (SIERA)

SIERA est un établissement autonome de droit public (EADP), qui gère l'entretien courant du réseau autoroutier des cantons de Fribourg, Genève et Vaud pour le compte de l'Office fédéral des routes (OFROU). La direction est basée à Lausanne. Le personnel est employé par les cantons et mis à disposition du SIERA. Les missions d'exploitation et de gestion des équipements d'exploitation et de sécurité réalisées par les collaborateurs de l'OCGC sont menées depuis le site du Sapy.

**OCT****OFFICE CANTONAL DES TRANSPORTS**

Chemin des Olliquettes 4 – Petit-Lancy

Case Postale 271

1211 Genève 8

T +41 22 546 78 00

**OCGC****OFFICE CANTONAL DU GÉNIE CIVIL**

Direction générale, direction

administrative et des grands projets et

direction des ponts et chaussées

Chemin des Olliquettes 4 – Petit-Lancy

Case postale 149

1213 Petit-Lancy 1

T +41 22 546 63 00

Direction de l'entretien des routes

Chemin Le-Sapay 3

1212 Grand-Lancy

T +41 22 388 10 72

---

L'accueil des deux offices a été confié aux établissements publics pour l'intégration (EPI).

Au 4 chemin des Olliquettes, l'accueil est ouvert du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 17h.

Au 3 chemin Le-Sapay, l'accueil est ouvert du lundi au vendredi, de 7h45 à 12h et de 13h30 à 16h45.